



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

liberté de culte

Question écrite n° 84760

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le problème aigu posé par l'absence d'alimentation dans certaines professions. L'observance stricte du jeûne du ramadan impose une privation de nourriture pendant la durée diurne sur un mois environ. Elle est protégée par notre principe de libre exercice de culte. Cette pratique cependant n'est pas sans effets et peut provoquer chez ses adeptes, par exemple, des accès de faiblesse, des malaises et des évanouissements, une baisse de vigilance, une sérieuse déshydratation ou encore des comportements nerveux ou agressifs. Cela est plus sensible encore dans des cas d'environnement stressant, de températures extrêmes ou de sollicitation physique. Il est inquiétant de penser que certains de nos concitoyens pourraient être sujets à de telles faiblesses alors qu'ils sont en charge d'autrui (conducteurs de transport en commun, par exemple), qu'ils sont aux commandes d'une machine, qu'ils sont porteurs d'une arme, etc. Le risque d'un drame national est bien réel. Il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour éviter de telles mises en danger de la vie d'autrui.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84760

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 octobre 2016

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5354

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)